

MAIRIE DE JARNAGES

Compte-rendu sommaire Séance du Conseil municipal du 27 Avril 2026

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

Achat du bâtiment 1, rue des abattoirs à l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine

➤ Vu la convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier « 1, rue des abattoirs » entre la commune de Jarnages et l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine

➤ Vu la proposition de validation du prix de cession du bien arrêté au 26 Mars 2026

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité un différé de paiement du bien sur deux exercices comptables 2026 et 2027 auprès de l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'acheter l'ensemble immobilier « 1, rue des abattoirs » pour un montant de 150 471.80€ frais compris et sollicite l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine pour que le bien soit réglé sur deux exercices comptables 2026 et 2027 soit 50% à la signature de l'acte et le reste sur l'exercice 2027

Budget principal 2025 : vote du Compte financier unique

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean- Louis BORNET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Vincent TURPINAT Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	702 254,00	559 296,48	1 261 552,48
	Recettes réalisées (1)	B	535 645,20	702 532,69	1 238 177,89
	Restes à réaliser	C	24 485,00	0,00	24 485,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	555 180,84	659 661,00	1 214 841,84
	Dépenses réalisées (1)	E	494 029,13	603 975,73	1 098 004,86
	Restes à réaliser	F	53 342,00	0,00	53 342,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	41 616,07	98 556,96	140 173,03
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-147 073,16	100 362,52	-46 710,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-105 457,09	198 919,48	93 462,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-28 857,00	0,00	-28 857,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-134 314,09	198 919,48	64 605,39

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

MAIRIE DE JARNAGES

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget Réseau de chaleur 2025 : vote du Compte financier unique

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean- Louis BORNET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Vincent TURPINAT Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	651 992,80	5 692,00	657 684,80
	Recettes réalisées (1)	B	555 920,18	1 077,10	557 997,28
	Restes à réaliser	C	100 240,00	0,00	100 240,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	763 871,00	5 505,90	769 376,90
	Dépenses réalisées (1)	E	699 457,12	522,94	699 980,06
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-143 536,94	1 354,16	-142 182,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	111 878,20	-186,10	111 692,10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-31 658,74	1 168,06	-30 490,68
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	100 240,00	0,00	100 240,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	68 581,26	1 168,06	69 749,32

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Affectation des résultats – Budget principal incluant l'affectation des résultats du budget Réseau de chaleur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TURPINAT Vincent, Maire

- **Après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 du budget principal et du budget annexe Réseau de chaleur**
- **Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025**
- **Considérant que le budget annexe Réseau de chaleur est supprimé au 31 décembre 2025 et intégré au budget principal 2026**

Considérant les éléments suivants :

MAIRIE DE JARNAGES

POUR MEMOIRE	BP	RESEAU CHALEUR	Cumul
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	100 362.52	-186.10	100 176.42
Résultat d'investissement antérieur reporté	-147 073.16	111 878.20	-35 194.96
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025			
Solde d'exécution de l'exercice	41 616.07	- 143 536.94	-101 920.87
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débitéur))	-147 073.16	111 878.20	-35 194.96
Solde d'investissement cumulé 001	-105 457.09	-31 658.74	-137 115.83
RESTE A REALISER AU 31/12/2025			
Dépenses d'investissement	53 342.00	0	53 342.00
Recettes d'investissement	24 485.00	100 240.00	124 725.00
SOLDE	-28 857.00	100 240.00	71 383.00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025			
Rappel du solde d'exécution cumulé	-105 457.09	-31 658.74	- 137 115.83
Rappel du solde des restes à réaliser	28 857.00	100 240.00	71 383.00
BESOIN DE FINANCEMENT	-134 314.09	68 581.26	-65 732.83
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER			
Résultat de l'exercice 002	98 556.96	1 354.16	99 911.12
Résultat antérieur	100 362.52	-186.10	100 176.42
TOTAL A AFFECTER	198 919.48	1168.06	200 087.54

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	134 314.09	0	65 732.83
Affectation complémentaire "en réserves" (crédit du compte 1068 sur B.P.)	0	0	0
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur B.P. ligne :	64 605.39	1168.06	134 354 .71

Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence à taux inchangés, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Monsieur le Maire indique que les taux communaux n'ont pas évolué depuis plusieurs années malgré une hausse des charges et propose de les modifier,
Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : **12.20 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **40.20%**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **53.93%**

Subvention du budget principal au budget Locations

Afin d'équilibrer le budget « Locations », Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget « Locations » d'un montant de 69 000€.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget « Locations » d'un montant de 69 000€
- Dit que les crédits seront inscrits au budget principal 2026 en dépenses au compte 65736211 et au budget « Locations » en recettes au compte 7573621

Admission de créances en non-valeur

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal une liste, établie par le comptable du SGC de Guéret, de créances à admettre en non-valeur d'un montant de 911.31€

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, valide la liste des créances à admettre en non-valeur et dit que les crédits seront inscrits au budget principal 2026

Vote du budget principal 2026

- Vu la délibération n° 2025-022 portant sur la requalification du budget Réseau de chaleur
- Vu les résultats des Comptes financiers uniques 2025 du budget principal et du budget annexe Réseau de chaleur
- Vu l'état des restes à réaliser à reporter du budget principal et du budget Réseau de chaleur
- Vu l'affectation des résultats du budget Principal et du budget Réseau de chaleur cumulée

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, l'instruction comptable et budgétaire permet de disposer de plus de souplesse budgétaire en offrant la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas précis, Le Maire informe le conseil municipal des mouvements de crédits effectués lors de la séance suivante.

Monsieur le Maire propose le budget principal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes

MAIRIE DE JARNAGES

en section de fonctionnement à 797 069€ et en section d'investissement à 474 158€

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections
- Adopte le budget Principal qui reprend les restes à réaliser du budget Réseau de chaleur ainsi que les résultats 2025 de ce même budget pour un montant de 797 069€ en section de fonctionnement et à 474 158€ en section d'investissement.

✦ Budget Locations 2025 : vote du Compte financier unique

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean- Louis BORNET délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Vincent TURPINAT Maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	507 438,00	47 880,69	555 318,69
	Recettes réalisées (1)	B	357 647,67	45 668,12	403 315,79
	Restes à réaliser	C	127 318,00	0,00	127 318,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	498 115,97	76 276,00	574 391,97
	Dépenses réalisées (1)	E	492 352,42	34 870,90	527 223,32
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-134 704,75	10 797,22	-123 907,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-9 322,03	28 395,31	19 073,28
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-144 026,78	39 192,53	-104 834,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	127 318,00	0,00	127 318,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-16 708,78	39 192,53	22 483,75

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

MAIRIE DE JARNAGES

Affectation des résultats – Budget Locations

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TURPINAT Vincent, Maire

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE		Euros
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		28 395.31
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		9 322.03
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023		
Solde d'execution de l'exercice		134 704.75
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur))		-9 322.03
Solde d'execution cumulé 001		-144 026.78
RESTE A REALISER AU 31/12/2025		
Dépenses d'investissement		0
Recettes d'investissement		127 318.00
SOLDE		127 318.00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025		
Rappel du solde d'execution cumulé		-144 026.78
Rappel du solde des restes à réaliser		127 318.00
BESOIN DE FINANCEMENT		16 708.78
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice		10 797.22
résultat antérieur		28 395.31
TOTAL A AFFECTER		39 193.53

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	16 708.78
Affectation complémentaire "en réserves" (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur B.P. ligne : (report à nouveau créditeur) 002	22 483.75

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'affectation de résultat ci -dessus.

Vote du budget Locations 2026

- Vu les résultats du Compte financier unique 2025 du budget Locations
- Vu l'état des restes à réaliser à reporter du budget Locations
- Vu l'affectation des résultats du budget Locations

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, l'instruction comptable et budgétaire permet de disposer de plus de

MAIRIE DE JARNAGES

souplesse budgétaire en offrant la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas précis, Le Maire informe le conseil municipal des mouvements de crédits effectués lors de la séance suivante.

Monsieur le Maire propose le budget Locations 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 135 584€ et en section d'investissement à 250 282€

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections
- Adopte le budget Locations qui reprend les restes à réaliser du budget Locations ainsi que les résultats 2025 de ce même budget, pour un montant de 135 584€ en section de fonctionnement et à 250 282€ en section d'investissement.

Syndicat Est Creuse Développement : désignation des délégués

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne les membres suivants :

Délégué titulaire

Patrice LORRET

Délégué suppléant

Sandra PALLEAUX

Commission Communale des impôts directs : désignation des membres

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne les membres suivants :

Membres titulaires

Sandra PALLEAUX
Nadia KHEMIRI
BORNET Jean Louis
LECLERRE Alexandre
THOMAS Maurice
RANQUET Jean-François
CARTES Thierry
DE MEYER Paul
SABOURET Stéphane
PENICAUD Gérard
HORVAT Mike
BRUNET Sandrine

Membres Suppléants

RIMOUR Jacques
MERIGOT Danielle
ALANORE Danielle
LEGRAND Pascal
GARDAVAUD Nadia
GIROIX Christel
MAUFUT Jean-Luc
DECOUSSET Bertrand
BORNET Daniel
BLANC Joel
BRUNAUD Yvan
PRADILLON Florent

Le secrétaire de séance

S. PALLEAUX

Le Maire,

V. TURPINAT

